

Demande de passeport

Le passeport est un document d'identité qui vous permet (1) de voyager et (2) de présenter une preuve de nationalité française. Il est valable 10 ans pour une personne



majeure et 5 ans pour une personne mineure. Vous pouvez en faire la demande auprès du Consulat Général de France à Tananarive [en prenant un rendez-vous](#) sur le site de l'Ambassade de France à Tananarive.

En cas de renouvellement de passeport, pensez à faire vos démarches moins 6 mois avant la date d'expiration

DOCUMENTS A FOURNIR EN CAS DE PREMIERE DEMANDE DE PASSEPORT

Pour les majeurs:

- CNI française en cours de validité ou acte de naissance (**original + photocopie**) ,
- Certificat de résidence délivré par le Fokontany datant de moins de 3 mois (**original**) ,
- Photo d'identité datant de moins de 3 mois ,
- Droit de chancellerie payable en monnaie locale (Ariary) et en numéraire uniquement selon le taux de chancellerie en vigueur .
- -Photo d'identité de moins de 3 mois

Pour les mineurs:

- Acte de naissance ou livret de famille (**original + photocopie**) ,
- CNI ou passeport du parent français (**original si possible + photocopie**) ,
- CNI du parent qui accompagne le mineur (**original + photocopie**) ,
- Certificat de résidence avec photo tamponnée par le Fokontany datant de moins de 3 mois ,
- Photo d'identité de moins de 3 mois ,
- Droit de chancellerie payable en monnaie locale (Ariary) et en numéraire uniquement
- selon le taux de chancellerie en vigueur.

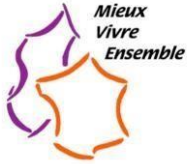
DOCUMENTS A FOURNIR EN CAS DE RENOUELEMENT DE PASSEPORT

Pour les majeurs :

- -Votre ancien passeport (**original + photocopie**) ,
- -Certificat de résidence délivré par le Fokontany datant de moins de 3 mois ou autre justificatif pour les non-résidents (**original**) ,
- -Photo d'identité de moins de 3 mois ,
- -Droit de chancellerie payable en monnaie locale (Ariary) et en numéraire uniquement selon le taux de chancellerie en vigueur.

Pour les mineurs :

- Votre ancien passeport (**original + photocopie**),
- Acte de naissance ou livret de famille (**original + photocopie**),
- CNI du parent qui accompagne le mineur (**original + photocopie**),
- Certificat de résidence avec photo tamponnée par le Fokontany datant de moins de 3 mois.
- Photo d'identité



Demande de passeport

Si votre passeport est **détérioré**, vous pouvez demander son renouvellement. La procédure et le coût sont les mêmes qu'un renouvellement.

En cas de perte ou de vol de passeport, fournir en plus:

-Déclaration de perte ou de vol (**original + photocopie**) ,

-CNI en cours de validité (ou périmé de moins de 5 ans) ou acte de naissance datant de moins de 3 mois (**original + photocopie**)



En fonction des dossiers, il est possible que d'autres documents vous soient demandés

En province vous pouvez retirer votre passeport auprès d'un **consul honoraire** habilité. Pensez à préciser que vous souhaitez retirer le document auprès d'un consul honoraire au moment du dépôt du dossier.

Pour toute demande au consulat général de France : admin-francais.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr

DELAI & RETRAIT

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Vous recevez un SMS de la part du consulat vous indiquant que votre passeport est disponible

Au consulat de Tananarive, Les horaires de retrait de tires sont du lundi au vendredi de 9h à 11h30.

TARIFS DES ACTES ADMINISTRATIFS
 (Payables en Ariary et en espèces uniquement)
 À compter du 01 mars 2023 – valeur Ariary : 0,0002204

Actes administratifs	EURO	ARIARY	FMG
1. Passeports			
Majeur	96	436 000	2 180 000
Mineur de plus de 15 ans	52	236 000	1 180 000
Mineur de moins de 15 ans	27	123 000	615 000
Passeport d'urgence	45	204 000	180 000
2. Cartes nationales d'identité			
Renouvellement de carte nationale d'identité sans présentation de l'ancienne carte	25	113 000	565 000
3. Laissez-passer			
Tarif A	30	136 000	680 000
Tarif B	55	250 000	1 250 000
4. Remise de titres sécurisés par le Consul honoraire en province			
Remise des passeports et cartes nationales d'identité	8	36 000	180 000
5. Légalisations de signatures			
Tarif A	15	68 000	340 000
Tarif B	25	113 000	565 000
6. Photocopies certifiées conformes à l'original			
Tarif A	11	50 000	250 000
Tarif B	21	95 000	475 000
7. Attestations et certificats			
Attestation de changement de résidence : tarif B	21	95 000	475 000
Certificat de détaxe	27	123 000	615 000
8. Nationalité française			
Demande de naturalisation	55	250 000	1 250 000
Déclaration d'acquisition de la nationalité française par mariage	55	250 000	1 250 000

Tarif A : Français inscrits au registre

Tarif B : Français non-inscrits au registre

Des questions ? Contactez-nous à permanence@mieuxvivre-ensemble.fr ou au **034 22 590 46**

Mise à jour le 27 juillet 2023